

Subvention de fonctionnement

Manifestations sportives d'envergure

Délibération du 08 Avril 2025

Associations

Communautés de
communes

Communes

Syndicats
intercommunaux

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Cette aide soutient l'organisation de manifestations sportives d'envergure de niveau départemental, régional, national et international dans le Puy-de-Dôme, organisées sous forme de compétition, en participant aux frais des organisateurs pour la tenue de l'événement.

OBJET DE L'INTERVENTION

Cette aide soutient les projets ponctuels permettant d'offrir à une population locale des manifestations sportives de qualité.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Les collectivités locales, associations, clubs et comités sportifs ayant leur siège social dans le Puy-de-Dôme, ainsi que les fédérations sportives.

Les manifestations sportives doivent se dérouler sur le territoire départemental et présenter un rayonnement d'envergure.

L'analyse des dossiers tiendra compte :

- de l'ampleur et la notoriété de l'évènement,
- du nombre de participants et de spectateurs,
- des retombées économiques attendues,
- de la visibilité de la manifestation en termes d'image,
- du plan de financement et des recettes afférentes à la manifestation,
- du montant de l'engagement de tous les partenaires en particulier celui de la collectivité territoriale d'accueil,
- de l'engagement des organisateurs et des partenaires en lien avec les politiques prioritaires départementales.

Des obligations de communication sont liées à l'attribution de cette aide.
Cette intervention ne peut être cumulée avec l'aide Puy-de-Dôme-Elite.

MONTANTS DE L'AIDE

Cette aide est accordée dans la limite des crédits inscrits.

La décision relève de la compétence de la Commission permanente du Conseil départemental.

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

- un courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil départemental
- le formulaire type complété et signé, téléchargeable sur le site du Département,
- le budget prévisionnel de l'évènement,
- un RIB.

Le dossier de demande est à remettre, **3 mois avant la tenue de la manifestation** de manière à garantir son instruction et sa présentation en Commission permanente en amont de l'évènement.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Mission Sport
Tel. : 04 73 42 24 12
Email : isabelle.merle@puy-de-dome.fr